

# La Convention de Participation en Complémentaire Santé proposée par



# Sommaire

- Qui sont Alternative Courtage et la MNFCT ?
- Les grandes lignes de la convention
- L'adhésion de l'Employeur
- L'adhésion des agents
- Le détail des garanties
- Les tarifs obtenus par le CDG 34
- Vos contacts AlterNative Courtage

# Qui sont AlterNative Courtage et la MNFCT ?

# Qui est AlterNative Courtage ?

- Une spécialité : **La protection sociale sur le secteur Public et Parapublic**
- 3 couvertures : **Assurance statutaire  
Complémentaire Prévoyance  
Complémentaire Santé**
- Un territoire : **Métropole et Outre-Mer**
- Chiffres clés : **3 ans d'existence  
+ de 26 000 assurés  
Des employeurs de 1 à 4 500 agents**

Cabinet de courtage  
indépendant  
implanté à Bourges (18),  
en région Centre Val de  
Loire

L'interlocuteur privilégié  
des Collectivités et  
Etablissements  
du département de  
l'Hérault

# Qui est la MNFCT ?



- La plus ancienne mutuelle territoriale, créée en 1933
- la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales assure la protection sociale complémentaire dans les structures publiques et parapubliques
- 61 000 personnes protégées
- La MNFCT fait partie du Pôle Santé et Prévoyance de la MACIF (1 355 000 personnes protégées en Santé)

Assurance du risque  
-  
Gestion des remboursements  
-  
Gestion de la relation avec les adhérents (contrats et cotisations)



# Les grandes lignes de la convention de participation

# Les grandes lignes de la convention

- Strict respect des nouvelles dispositions sur les contrats solidaires et responsables
- Une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et une durée de 6 ans (+ 1 an éventuellement)
- Des tarifs garantis les 2<sup>èmes</sup> années,
- Une évolution maîtrisée les années suivantes 
- Une clause de participation aux bénéfices

Seuil de déclenchement	Taux d'augmentation MAXIMUM (hors PMSS)
P/C < 100 %	0 %
100 % < P/C < 110 %	+ 5 %
P/C > 110 %	+ 10 %

## Pour l'Employeur :

- Une adhésion facultative
- Pas d'engagement sur un nombre minimum d'agents adhérents
- Le mode de règlement des cotisations au choix de l'Employeur :
  - Précompte sur salaire réalisé par l'Employeur puis reversement à la MNFCT
  - Prélèvement par la MNFCT sur le compte bancaire de l'adhérent

# Les grandes lignes de la convention (suite)

## Pour l'agent :

- Une adhésion facultative,
- L'accès à 3 niveaux de couverture,
- Ni questionnaire médical, ni carence ni délai de stage pour adhérer
- La gratuité de la cotisation à partir du 3<sup>e</sup> enfant
- La faculté de changer de niveau de couverture, après 12 mois dans le même niveau
- Des remboursements rapides, entre 1 à 4 jours

• Le Tiers-Payant



Le réseau de soins



• Des services d'accompagnement des adhérents



# L'adhésion de l'Employeur



# L'adhésion des agents

# L'adhésion des agents

- L'adhésion de vos agents à la convention de participation complémentaire santé est toute aussi simple et se déroule de la façon suivante:
  1. Remplir, dater et signer le Bulletin d'Adhésion Individuel en deux exemplaires (1 est conservé par l'agent)
  2. Y joindre : RIB, attestation(s) de droits à l'Assurance Maladie pour chaque bénéficiaire, l'éventuel mandat SEPA)
  3. Remettre le dossier d'adhésion complet au service du personnel
  4. Le service du personnel le transmet ensuite directement à la MNFCT
- A réception, la MNFCT, se charge de l'édition et de l'envoi au domicile des agents des cartes de tiers-payant.
- Tous les documents utiles sont diffusés soit par l'Employeur soit lors de réunions d'informations.

**BULLETIN D'ADHÉSION INDIVIDUEL**  
**CONTRAT DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**  
Sous réserve d'acceptation par la MNFCT  
et la cessation de la résiliation du précédent contrat

Souscripteur : 000 34  
N° Contrat juridique :

**1 EMPLOYEUR (à remplir par le service du personnel)**  
Raison sociale  
N° Siret

**2 DATE D'EFFET DEMANDÉE DE LA GARANTIE SANTÉ**  1  Adhésion initiale  Modification d'adhésion

**3 ASSURÉ PRINCIPAL**  
Je suis  Actif(ve)  En suspension d'activité  Retraité(e)  
 M  Mme Nom Niveau :  1  2  3  
Nom de naissance Tél. fixe  
Prénom Tél. mobile  
Date de naissance N° Sécurité Sociale  
Adresse : Numéro Bis Ter Quart. Nature de voie  
Nom de voie  
Complément  
Code postal Commune  
E-mail @  
Situation familiale :  Célibataire  Passé(e)  Marié(e)  Vivoté(e)  Séparé(e)  Veuf(ve)  Autre

**4 AUTRES BÉNÉFICIAIRES**  
 M  Mme Nom  
Prénom Date de naiss.  Conjoint  Enfant  
 M  Mme Nom Date de naiss.  Enfant

**5 COORDONNÉES BANCAIRES POUR LE RÈGLEMENT DES PRESTATIONS**  
Titulaire du compte  
IBAN BIC

**6 RÉSERVÉ À L'AGENT**  
Les informations du présent bulletin d'adhésion sont indispensables à la prise en compte de ma demande d'adhésion par la MNFCT, responsable d'un traitement avant pour finalité le gestion de ma demande d'adhésion et de mon dossier. En application de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et du règlement général sur la protection des données en vigueur depuis le 25 mai 2018, je déclare, ainsi que les personnes que je souhaite faire adhérer, d'un droit d'embarquement, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relatifs à l'ensemble des données me concernant. Ces droits s'exercent auprès de la MNFCT, par courrier postal à l'adresse ci-dessous.  
 Je certifie complets et exacts les renseignements portés sur le présent bulletin  
 Je reconnais avoir reçu de la part de mon employeur un exemplaire de la notice d'information des garanties frais de santé  
 J'accepte l'usage du courrier électronique pour recevoir les informations relatives au contrat en vue de sa conclusion ou au cours de son exécution (ART 1169-2 du code civil)  
Fait à :  
Signature de l'agent  
Le

**7 RÉSERVÉ À L'EMPLOYEUR**  
L'employeur certifie que l'agent répond aux dispositions du décret 2011-1474 pour adhérer au présent contrat.  
Fait à :  
Le  
Cachet, nom et qualité du signataire

MNFCT - 3 rue Franklin - CS 20026 - 63100 MONTMORILLON, Cedex  
Mise à jour par la Loi n° 10 du 10 mai 2018 - JO n° 140 899

# Le détail des garanties

# Les détail des garanties

- La plaquette Agent

**La Complémentaire Santé**  
des agents des Collectivités et Etablissements  
de l'Hérault



Mon Employeur a souscrit une Convention de participation, par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CGF 34), me permettant de bénéficier d'une couverture santé complémentaire négociée pour mes ayants droit et moi-même.  
Le CGF 34 a confié la gestion de ce contrat à la MNFCT et le déploiement du dispositif à AlterNative Courtage.  
En souscrivant les garanties proposées, je bénéficie de la participation financière de mon Employeur.

**Comment adhérer ?**

Pour bénéficier des garanties :

- 1 Je remplis, date et signe le Bulletin d'Adhésion Individuel, en deux exemplaires dont un que je conserve.
- 2 Je transmets l'autre à mon Service du Personnel, accompagné d'un RIB, d'une copie de l'Attestation de Droits à l'Assurance Maladie concernant chaque bénéficiaire et du mandat de prélèvement bancaire SEPA si mon Employeur a fait le choix du prélèvement sur compte bancaire.
- 3 Je reçois ma carte de tiers payant directement à mon domicile.

**Les plus de la MNFCT**

Des remboursements rapides, entre 1 et 4 jours  
Le réseau de tiers payant généralisé Almerys  
Le réseau de soins Santéclair  
L'assistance à domicile IMA

J'ai besoin de compléments d'information sur les garanties ou les modalités d'adhésion ?  
Je contacte AlterNative Courtage  
par mail : [contact@alternative-courtage.fr](mailto:contact@alternative-courtage.fr)  
par téléphone : 09 72 57 67 86 (numéro non surtaxé)

AlterNative COURTAGE SAS au capital de 500 000 euros RCS Bourges 809 462 807 - ORIAS 150 01 631

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault

MNFCT

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault

AlterNative COURTAGE SAS au capital de 500 000 euros RCS Bourges 809 462 807 - ORIAS 150 01 631

# Les tarifs obtenus par le CDG 34

# Les tarifs obtenus par le CDG 34

## TARIFS POUR LES ACTIFS (montant forfaitaire par tranche d'âge et par personne)

TARIFS EN VIGUEUR AU 01/01/2019 <sup>(*)</sup>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Enfant (gratuité à compter du 3 <sup>ème</sup> enfant)	0,68 %, soit 22,51 EUR / mois	0,82 %, soit 27,15 EUR / mois	1,07 %, soit 35,43 EUR / mois
Actif de 30 ans et moins <sup>(**)</sup>	1,09 %, soit 36,09 EUR / mois	1,21 %, soit 40,06 EUR / mois	1,58 %, soit 52,31 EUR / mois
Actif de 31 ans et plus <sup>(**)</sup>	1,38 %, soit 45,69 EUR / mois	1,66 %, soit 54,96 EUR / mois	2,17 %, soit 71,85 EUR / mois

<sup>(\*)</sup> TARIFS  
AVANT  
PARTICIPATION  
DE VOTRE  
EMPLOYEUR

(\*) Indexation des cotisations sur le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS), au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année (date d'échéance du contrat collectif d'assurance).

## TARIFS POUR LES RETRAITÉS (montant forfaitaire par personne)

TARIFS EN VIGUEUR AU 01/01/2019 <sup>(*)</sup>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Enfant (gratuité à compter du 3 <sup>ème</sup> enfant)	0,68 %, soit 22,51 EUR / mois	0,82 %, soit 27,15 EUR / mois	1,07 %, soit 35,43 EUR / mois
Adulte	1,93 %, soit 63,90 EUR / mois	2,32 %, soit 76,82 EUR / mois	3,04 %, soit 100,65 EUR / mois

(\*) Indexation des cotisations sur le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS), au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année (date d'échéance du contrat collectif d'assurance).

En cas de changement de tranche d'âge en cours d'année, le nouveau tarif s'applique au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant l'année de changement de tranche.

# Vos contacts AlterNative Courtage

# Vos contacts AlterNative Courtage

Pascal JOULIN et toute l'équipe AlterNative Courtage  
sont vos interlocuteurs pour la Convention de Participation Santé du CDG 34



**Pascal JOULIN**  
Président

tél. 09 72 50 43 16  
mob. 06 61 94 50 82  
pascal.joulin@alternative-courtage.fr

Pour toute  
question,  
information,  
conseil...



N'hésitez-pas à nous contacter  
au 09 72 57 67 36 ou par mail à  
[contact@alternative-courtage.fr](mailto:contact@alternative-courtage.fr)

Merci de  
votre attention!

